

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

24 septembre 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : **12** – Présents : **11** – Votants : **12**

Séance du Jeudi 1^{er} octobre 2026

Etaient présents : Mme HOLLEBECQ Marie-Gwénola, Mme HOCINE Corinne, M. LEVEAU Karl, Mme QUERO Christelle, M. PELLAN Benjamin, Mme BEAUVIN Isabelle, M. TREZERES Christophe, Mme FERRER-HOLLEBECQ Véronique, Mme DAGUISE Adeline, M. Le Vigoureux Sébastien, M. RAULT Sébastien

Absents excusés et dépôts de pouvoir : M. BEAUVIN Grégory donne procuration à Mme BEAUVIN Isabelle

D42-2026 : Instauration d'une servitude au profit d'ENEDIS pour l'implantation d'une installation électrique sur la parcelle cadastrée 39ZB272

Madame Le Maire expose :

La société ENEDIS a sollicité la commune pour constituer une servitude entre la parcelle communale 39ZB272 et la parcelle 39ZB157 appartenant à M. Le Roch.

M. Le Roch installant des panneaux photovoltaïques sur sa parcelle, il est nécessaire d'installer un poste de transformation électrique pour stocker l'électricité ; la conduite électrique souterraine permettra de relier au réseau l'électricité venant du poste de transformation électrique à un pylône installé sur la parcelle communale.

Autorisation demandée :

- Etablir une conduite électrique souterraine entre la parcelle communale ZB -272 et la parcelle appartenant à M. LE ROCH ZB - 157
- Implantation d'un nouveau poteau électrique sur la parcelle ZB – 272
- Autoriser les agents d'ENEDIS ou ceux des entreprises dûment accréditées par ENEDIS à pénétrer sur la parcelle en vue de la construction des ouvrages établis

La commune de La Chèze ne percevra aucune indemnité.

Vu le rapport de Madame Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-21 et L2241-1,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-4,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide (vote : 10 pour ; 2 abstentions ; 0 contre) :

- SE PRONONCER favorablement sur l'octroi de la servitude à ENEDIS sur la parcelle ZB-272,
- AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place de cette servitude

Le secrétaire de séance,
M. TREZERES Christophe

Pour copie conforme,
Le Maire,
Mme Marie-Gwénola HOLLEBECQ